

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR
DU COMITÉ RÉGIONAL AÉRONAUTIQUE OCCITANIE
DU 18 FÉVRIER 2023 À CASTELNAUDARY**

Président

François LAGARDE

Méyabat

65170 ARAGNOUET

Tél : 06.61.62.24.69

president@cra-occitanie.fr

Secrétaire

Lionel LABASTE

Tel: 06.71.85.86.19

secretaire@cra-occitanie.fr

Trésorier

Jean Ramon GIMENEZ

Tel: 06.08.64.67.14

tresorier@cra-occitanie.fr

Présents: X BERTAUD, F BRUS, C CALONNE, D GAZEAU, JR GIMENEZ, L LABASTE,
F LAGARDE, P SARTRE. E DELGA, JF BABI, D VACHER, JE VILLALTA,

Invité: P BUORO (CDA 11)

Excusés: J SZPIK, I NESPOULOUS, P ALAMY, C. TOUZET

Invité absent: C. CHAIX.

Ordre du jour:

- 1) Point financier (JR Gimenez),
- 2) Equipement / utilisation de la remorque du CRA,
- 3) SCI Luchon,
- 4) Cooptation de JE Villata au CD du CRA11,
- 5) Préparation de l'Assemblée Générale du 11 mars 2023,
- 6) Point de situation ETR,
- 7) Questions diverses.

François LAGARDE ouvre la séance à 09H30 et aborde les points à l'ordre du jour en demandant au Comité Directeur de mettre le point 4 en premier, ce qui est approuvé.

Cooptation de JE Villata au CD du CRA11,

Comme indiqué lors de la dernière réunion du Comité Directeur, F Lagarde propose au CD de coopter J.E. Vilalta à la place de G. Hindson, décision qui serait validée à l'AG, même si cette procédure ne figure pas dans les statuts.

Le CD se prononce pour à l'unanimité et accueille JE Villalta.

J.E. va travailler sur le domaine CRPS régional aux côtés de D. Gazeau.

Point de situation :

Le CRA a organisé le 11 février une réunion sécurité à la suite des réunions sécurité de l'automne et suite à une réunion des CRPS organisée à Muret récemment en présence d'Y Arthus et de F Lagarde.

La réunion du 11 février portait sur l'esquisse des réunions dirigeants que le CRA prévoit de mettre en place en 2023 et consistant à former nos dirigeants sur la préparation des surveillances DTO, la mise en œuvre d'une politique de sécurité et la mise en place d'un nouveau REX accompagné d'une nouvelle méthode d'analyse des REX

Averti de la venue d'un membre de la commission sécurité de la FFA pour participer à la réunion du 11 février, F Lagarde lui avait demandé de ne pas se déplacer car cette réunion n'était qu'une réunion interne au CRA11 afin d'envisager un plan d'action vers les clubs en 2023.

La commission sécurité de la FFA demande au CRA11 de prendre en charge les frais de déplacement et d'hébergement

Le CD du CRA11, à l'unanimité, refuse de régler ces frais.

Point financier (JR Gimenez)

Le trésorier présente présentation le compte de résultat 2022 qui sera présenté à l'AG.

Le Comité Directeur valide ce compte de résultat qui figure ci-dessous:

Résultat 2022 CRA II OCCITANIE			Résultat 2022 CRA II OCCITANIE		
DEPENSES	Previs.	Réalisé	RECETTES	Prévis.	Réalisé
	<i>Prévisionnel</i>	<i>Réalisé</i>		<i>Prévisionnel</i>	<i>Réalisé</i>
Fonctionnement	7 000,00	7 265,79	Cotisations A.C.	11 375,00	11 375,00
Communication/ manifestations	6 000,00	4 780,15	Licences	30 000,00	33 562,01
Repas AG	1 500,00	791,50	Subvention FFA aide dev. Du Sports	500,00	254,99
Handicapés	1 000,00	1 000,00	Remboursement matériel ETR		638,96
Formation CPS	2 000,00	1 516,76	Repas AG	1 300,00	0,00
Session clubs (visite des clubs)	3 500,00	101,15	ANS CRA 11	12 000,00	12 050,00
Detection voltige (60 pilotes)	6 000,00	0,00	Intérêts placements	500,00	1 064,51
Formation dirigeants	1 000,00	747,16	Seminaire FI		228,50
50 jeunes lic. VMG (lic 2 ans)	5 000,00	1 941,70	Subvention FFA déplacements FE	400,00	408,65
Sécur. (Télé, camera etc)	5 000,00	160,00	Conseil Régional :	12 000,00	3 000,00
Projet associatif	36 600,00	31 800,00	Reprise provisions	33 000,00	8 522,98
Bio diversité	2 000,00	0,00	Reprise provisions	36 600,00	31 800,00
Organisation ETR	2 000,00	1 409,11	TOTAL	137 675,00	102 905,60
Représentation aux Championnat	3 000,00	0,00			
Cotisations FFA	11 375,00	11 375,00			
Cotisations CROS	300,00	325,00			
Subv.400 jeunes BIA (30€/pilote)	12 000,00	8 200,00			
Passports BIA (20 de 3H)	7 200,00	6 935,00			
124 PAC Sécurité (50€) 15%	6 200,00	3 700,00			
Concours féminines (10 de 500 €)	5 000,00	5 600,00			
Frais déplacements FE	2 000,00	1 988,48			
Tour aérien	1 500,00	2 519,70			
recyclage FI (130,00€/FI)	1 500,00	2 772,55			
Subventions voltige MPV	3 500,00	3 500,00			
Subventions voltige herault	3 500,00	3 500,00			
Rallye aérien pilotage précision trajet	3 000,00	976,55			
TOTAL	138 675,00	102 905,60			

Le trésorier présente une ébauche de prévisionnel 2023 et la discussion s'engage entre les membres du CD.

- ✓ Augmentation du budget communication (foires, représentations) incluant équipement/communication.
- ✓ 1 repas par club sera pris en charge par le CRA lors de l'AG et pour les membres du comité directeur.
- ✓ Budget handicapés augmenté à 2000€ (1000€ Mireaux Volants et 1000€ autres clubs).
- ✓ Budget Formation dirigeants et CPS : 6000€ pour l'ensemble.

ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI DE 1901 SOUS L'EGIDE DE LA FEDERATION FRANCAISE AERONAUTIQUE
RNA : W313025756 – SIRET 827 530 411 00012 – APE : 9499Z

Siège social :
34, avenue Jean-René Lagasse - 31130 BALMA
Courrier: Méyabat – 65170 ARAGNOUET

Compte Bancaire: SOCIETE GENERALE LABEGE TOULOUSE
IBAN : FR76 3000 3003 0600 0372 6202 538
BIC : SOGEFRPP

- ✓ Budget détection voltige : suppression car le budget de 6000€ de 2022 n'a pas été utilisé.
- ✓ Budget vols de mises en garde : passe de 2000€ à 2500€.

Précision subventions MPV : MPV n'est pas subventionné par le CRA car le club a obtenu une subvention directement auprès de l'ANS.

Priorité aux brevetés de moins de 2 ans. A hauteur de 100€ remboursés sur le vol.

Clubs possédant un CAP10 concernés : Gaillac, Montpellier, Ste Léocadie.
- ✓ Budget matériel sécurité, formation : Augmentation à 100€ par aide, 1000€ pour l'ensemble --> 10 aides.
- ✓ Budget biodiversité : 2000€,

Lasbordes a été sélectionné par la commission fédérale. Daniel encourage les clubs qui ont des problèmes de nuisances sonores à s'y intéresser.

Sensibilisations à traiter avec P. Alamy. Un guide a été adressé à tous les clubs.
- ✓ Budget organisation ETR : 2000€
- ✓ Déplacements ETR : 1500€ (Rallye aérien, pilotage de précision, ANR), subvention à hauteur de 50%
- ✓ Déplacement voltige : 7000€ (3500€ pour MPV et 3500€ pour ACMHO).
- ✓ Aide "représentation aux championnats" rebaptisée "coupes et récompenses", montant 500€
- ✓ Maintien dans le prévisionnel de la ligne cotisations des clubs à FFA malgré que ce soit un transfert
Clubs-->CRA-->FFA, cotisation club à FFA 2023: 180€.
- ✓ Subventions jeunes BIA : plus de 700 élèves inscrits pour 2023, budget 12000€.

La commission <Jeunes et développement de la FFA refuse de modifier le planning des vols BIA (date maxi 31 octobre).
- ✓ Concours Passeport BIA : 360€ par élève, 20 bourses. Lancement après l'AG et liste définitive dès l'annonce des reçus au BIA.

Suppression de la clause de ne pas être élève pilote. Le CRA pourra bientôt souscrire directement à la licence temporaire.
- ✓ Vols sécurité : budget réduit à 4000€. 50€/membre breveté à hauteur de 15% du nombre de membres (vol annuel avec FI, prorogation...).
- ✓ Concours Les Z'Elles d'Occitanie : 5000€. Lancement du concours après l'AG 2023.
- ✓ Nouvelle action Découverte de l'avion électrique : 3 journées à Albi, 6 vols environ par jour, 18 pilotes.
Vol de 30 min à 70€, participation pilote de 40€, aide CRA de 30€ par vol, budget 540€
- ✓ Nouvelle action Découverte altiport (24 personnes sur 2 jours) : aide à hauteur de 45€ pour un vol de 30 min sur avion basé ou autre avion participant, budget 1100€.
- ✓ Remboursement des déplacements FE : 2000€
- ✓ Aide à la prorogation FI : remboursement 155€ vol ou séminaire, budget 3000€.
- ✓ Projet associatif : E Delga propose de renouveler la subvention. Suite à discussion, la décision est soumise au vote du CD:
 - Pour le maintien: 4 (Delga, Brus, Gimenez, Bertaud)
 - Abstention: 1 (Labaste)
 - Contre le maintien: 7 (Calonne, Gazeau, Lagarde, Sartre, Babi, Vacher, Villalta)

La proposition n'est pas retenue.
- ✓ Montant des dépenses du prévisionnel 86542€
- ✓ Montant des recettes 72680€ avec reprise sur provisions de 13862€
- ✓ Le Comité Directeur valide le prévisionnel ci-dessous qui sera présenté lors de l'AG

Prévisionnel 2023 CRA 11 OCCITANIE			Prévisionnel 2023 CRA 11 OCCITANIE		
DEPENSES		Previs.	RECETTES		Prévis.
		<i>Prévisionnel</i>			<i>Prévisionnel</i>
Fonctionnement		7 000,00	Cotisations A.C.		11 880,00
Communication/ manifestations		6 000,00	Licences		35 000,00
Repas AG (payé 1 repas par club et comité directeur)		1 500,00	Subvention FFA aide dev. Du Sports		500,00
Handicapés		2 000,00	Repas AG		1 300,00
Formation CPS, des dirigeants		6 000,00	ANS CRA 11		12 000,00
50 jeunes lic. MEG (2 ans : 100€)		2 500,00	Intérêts placements		1 000,00
Matériel Sécur.Formation (Télé, camera etc : 100€)		1 500,00	Subvention FFA déplacements FE		400,00
Bio diversité		2 000,00	Conseil Régional :		10 600,00
Organisation ETR		2 000,00	Projet associatif		
Coupes et récompenses		500,00			
Cotisations FFA (180€)		11 880,00			
Cotisations CROS		322,00			
Subv.400 jeunes BIA (30€/pilote)		12 000,00	Reprise provisions		13 862,00
Passeports BIA (20 de 360€)		7 200,00			
Vols Sécurité (50 €/pilote) 15 %		4 000,00			
Z'elles d'Occitanie (500€/pilote) 10		5 000,00			
Découverte de l'avion électrique (30€/pilote 18 personnes)		540,00			
Découverte altiport (24 personnes 45€/pilote)		1 100,00			
Frais déplacements FE		2 000,00			
Recyclage FI (155,00€/FI)		3 000,00			
Subventions voltige MPV		3 500,00			
Subventions voltige herault		3 500,00			
Rallye aérien pilotage précision ANR (50%)		1 500,00			
TOTAL		86 542,00	TOTAL		86 542,00

Equipement / utilisation de la remorque du CRA

Le Comité Régional a fait l'acquisition sur le budget 2022 d'une remorque permettant le convoyage du simulateur dans un flight case (En commande), du barnum, de la table pliante et du matériel d'information.

Tout cela permettra d'optimiser les déplacements du simulateur pour minimiser les frais.

Disposant de sa propre carte grise (750 kg) et d'une assurance, elle peut être utilisée par tout membre d'un club FFA qui en fera la demande.

SCI Luchon

Le bail de la place dans un hangar sur l'aérodrome de Luchon est échu depuis novembre 2022.

Une discussion s'engage entre les anciens propriétaires des places, la Mairie de Luchon et l'aéroclub local (AC de Luchon) gestionnaire de la plateforme.

D Gazeau, E Delga et C Calonne prennent la main pour le CRA dans ce dossier afin de trouver une solution d'AOT qui permettrait de conserver cette place dans l'attente de la construction de nouveaux hangars.

La Mairie de Luchon va signifier la fin du bail qui entrainera l'arrêt du paiement de la part d'impôts fonciers qui revenait au CRA.

Préparation de l'Assemblée Générale du 11 mars 2023

Lieu : restaurant L'Ispiens à Gaillac, accueil à partir de 9H00 pour émargement et formalités.

JR Gimenez se charge d'envoyer une première consigne aux clubs dans laquelle figurera un plan de localisation, le lien d'inscription et les consignes de paiement de la cotisation club à la FFA.

La convocation sera envoyée de façon plus formelle 15 jours avant l'AG et comprendra le pouvoir pour voter à l'AG.

Ordre du jour standard avec cooptation de JE Villalta proposée aux clubs

Invitations: DSAC, CROS, Conseil Régional, Mairie, Ailes en Midi Pyrénées.

Remise de la médaille de la FFA au co-président de l'AC de Revel, M Bilotte

Point de situation ETR,

Besoin de finaliser les besoins en matériel, intégrer la voltige dans l'ETR : point de situation sera demandé par JF Babi à C. Chaix absent ce jour.

ANR envisagé à St Gaudens (1/2 avril) et à Gaillac, dans l'attente de la suite du calendrier.

Questions diverses

D. Gazeau souhaiterait obtenir la liste des inscrits Rex FFA / licenciés clubs pour faire des rappels ciblés, certains clubs sont à 0. --> Action vers la FFA

Liste 1: F. LAGARDE confirme que, pour l'année 2023, le CRA11 dispose de 4 places pour le dispositif liste1/FFA. Il est important que les aéroclubs de l'Occitanie proposent des candidats afin que toutes les offres disponibles puissent être utilisées.

Les futurs FI doivent être présentés avec un bon niveau de pilotage et de connaissances techniques (test théorique FFA) et garantir une fidélité à leur association (300h d'instruction sont demandées par contrat).

X Bertaud intervient sur les points suivants :

- ✓ La multiplication d'exercices militaires est de plus en plus contraignante.
Dépouiller les NOTAM et les SUP AIP pour l'aviation légère relève de l'exploit et de l'inquiétude d'une compréhension correcte (exemple de l'exercice ORION).
- ✓ La gestion des espaces aériens de Montpellier (expérimentation SIV, regroupement des fréquences de contrôle, service à l'utilisateur, ...) engendre des restrictions importantes et de l'insécurité.
Aucune concertation n'a été entamée par la DSNA qui, pendant ce temps, multiplie les demandes d'infractions auprès de la DSAC/Sud en minimisant ou cachant ses manquements.
--> Le CRA et la FFA vont intensifier leurs interventions.

Carrefour des métiers ALBI:

Dans la mesure où la foire de Montpellier ne verra pas la participation du CRA, L Labaste sollicite une aide du CRA par rapport à une journée "Carrefour des métiers de l'Aéronautique et de l'Espace à Albi le 18 mars" si les aides de la municipalité ne couvrent pas les frais.

Approuvé à l'unanimité à hauteur de 500€.

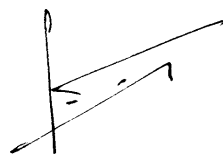
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12H40.

Le Secrétaire,



Lionel LABASTE

Le Président,



François LAGARDE